

Mardi

17

Septembre
2019



Les infos en ligne du SNUipp 63

ISAE pour les DACS

Une bataille de gagnée par le SNUipp

En 2018, devant le refus du ministère d'accorder le bénéfice de l'ISAE aux directeurs adjoints chargés de SEGPA (DACs), nous avons fourni aux sections les modèles de recours administratifs préalables auprès du recteur et contentieux auprès du Tribunal Administratif élaborés par le cabinet d'avocats.

En juin dernier, le tribunal administratif de Lyon a rendu un jugement favorable en enjoignant la Directrice Académique de l'Ain à verser l'ISAE à l'un de nos collègues, directeur adjoint de SEGPA, et ce à compter du 1er septembre 2017.

Cependant, la bataille n'est pas terminée ! Le Ministère de l'Éducation nationale a interjeté appel de ce jugement en juillet. L'appel n'étant pas suspensif, la DSDEN a dû verser l'intégralité de l'ISAE (soit 2 400 euros) à notre collègue.

Un signe qui pourrait être annonciateur d'une victoire pour tout le monde et qui nous conforte dans notre exigence d'un versement de l'ISAE pour l'ensemble des professeurs des écoles chargés de direction en SEGPA.

Les dizaines de procédures engagées dans plusieurs académies par les collègues avec l'aide des sections départementales du SNUipp-FSU permettent de maintenir la pression sur le MEN. Nous conseillons aux directrices-teurs de SEGPA, qui n'auraient pas encore déposé leur recours de le faire sans tarder et de prendre contact avec la section départementale du SNUipp-FSU 63 afin que leur soient fournis les documents.

PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS

VOUS NOUS
SUIVEZ ?
adherer.snuipp.fr

SNUipp
FSU
DES ADÈS ON FONT ÉCOLE



Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 # snu63@snuipp.fr